

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CCSLA, le 18 juin 2018

### **Réhabiliter les logements vacants et indignes pour diversifier l'offre en logements disponibles sur le territoire.**

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, la problématique de la vacance durable (3 ans et plus) concerne 30% des logements vacants. La vacance concerne principalement les logements anciens, petits, les logements collectifs et les logements présentant le plus bas niveau de confort. C'est à dire, les logements à caractère inconfortable ou vétuste, pouvant présenter un éventuel risque pour la santé comme par exemple le saturnisme.

En 2018, une étude de données sur le territoire a estimé 150 logements vacants appartenant à cette catégorie, ainsi que 173 logements vétustes ou indignes qui seraient occupés.

Les conséquences de la vacance sont nombreuses. Les effets économiques et sociaux qui en découlent peuvent notamment diminuer l'attractivité résidentielle et touristique d'un territoire. Pour les propriétaires, un bien vacant est une réelle charge, et généralement il se détériore plus rapidement. En effet, l'absence de passage exclut toute réactivité face aux incidents pouvant se produire dans un logement, mais aussi, augmente la probabilité que ce dernier soit la cible de dégradations volontaires.

Les enjeux d'amélioration de l'habitat au sein la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy sont importants. Leur introduction au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été complété par l'élaboration d'un Programme local de l'habitat (PLH) qui traduit la mise en place d'une politique de l'habitat en identifiant les actions prioritaires (document consultable en ligne sur le site internet de la CCSLA : [www.cc-sources-lac-annecy.com/telechargements/category/69-dossier-plui](http://www.cc-sources-lac-annecy.com/telechargements/category/69-dossier-plui), le PLH figurant dans le document 3-OAP). Un des objectifs stratégiques est d'agir sur le parc privé existant en luttant contre la vacance et en participant à l'amélioration du parc de logements pour participer à la diminution de l'habitat indigne et la précarité énergétique.



La Communauté de Communes s'attache donc à améliorer la connaissance du parc de logements durablement vacants et indignes. Elle souhaite notamment mobiliser la population et les acteurs du logement pour que le bâti existant permette de développer une offre de logements, dont la performance énergétique a été améliorée, afin de limiter l'extension des zones urbaines et la consommation d'espaces naturels, de préserver le patrimoine rural architectural, et améliorer la qualité du cadre de vie.

Pour plus d'informations sur le sujet, contacter la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy à [comcom@cc-sources-lac-annecy.com](mailto:comcom@cc-sources-lac-annecy.com) ou au 04.50.44.51.05.

CONTACT : Noémie Charrière – Chargée de communication  
[ncharriere@cc-sources-lac-annecy.com](mailto:ncharriere@cc-sources-lac-annecy.com) - 04.50.44.77.87 – 07.87.12.71.96  
[www.cc-sources-lac-annecy.com](http://www.cc-sources-lac-annecy.com) - [www.facebook.com/CCdesSourcesduLacdAnnecy](https://www.facebook.com/CCdesSourcesduLacdAnnecy)